

**L'hon. M. Asselin:** On n'a jamais parlé de la «machine à piastres».

**M. Caouette:** Le député de Charlevoix n'en a jamais parlé, car il en ignore le fonctionnement. Le député de Charlevoix est logique. Il est venu me voir, l'autre jour, dans les coulisses, pour me demander comment cela fonctionnerait. Je lui ai dit que cela fonctionnerait très bien.

**M. le vice-président:** La présidence hésite à interrompre l'honorable député, mais elle peut difficilement relier ses remarques aux deux articles présentement à l'étude. Je crois bien que tous les honorables députés sont intéressés à l'analyse des problèmes auxquels doit faire face le pays actuellement, mais étant donné que le comité doit étudier deux articles précis du bill C-259, la présidence apprécierait énormément que l'honorable député de Témiscamingue rattache ses remarques, de temps à autre, aux articles à l'étude.

**M. Caouette:** Merci, monsieur le président. C'est parce que je n'ai pas l'habitude d'attacher mes remarques à n'importe quoi. J'ai l'habitude de faire des remarques et, à ce moment-ci, nous discutons des articles 109 et 110. Plusieurs choses s'y rattachent. Les buts visés par les articles 109 et 110 sont d'augmenter le pouvoir d'achat des consommateurs canadiens, en permettant des exemptions de \$1,500 pour les célibataires et de \$2,850 pour les personnes mariées.

Or, le ministre des Finances lui-même déclarait, il n'y a pas tellement longtemps, que le minimum vital était de \$3,000. Or, plusieurs choses se rattachent à ce minimum vital, et nous faisons des propositions susceptibles de permettre aux députés d'étudier quelque chose. Le gouvernement ne leur donne rien à étudier; c'est nous qui le faisons, et ceux qui peuvent penser—il y en a qui ne peuvent pas penser, et je me demande si, parfois, le ministre des Finances peut penser—peuvent au moins considérer les propositions que nous faisons.

Monsieur le président, les propositions gouvernementales à l'effet que le revenu d'un célibataire, jusqu'à concurrence de \$1,500, soit exempt d'impôt, et qu'il le soit jusqu'à concurrence de \$2,850 pour les gens mariés, ne rencontrent pas du tout les besoins de la population. Le gouvernement lui-même reconnaît qu'il faut au moins un minimum de \$3,000 pour permettre aux gens de vivre ou, au moins, d'exister.

Nous demandons, comme mon collègue de Bellechasse le réclamait cet après-midi, des exemptions d'impôt de \$3,500, pour les célibataires et pour les gens mariés, de \$5,000. Nous, les députés, avons des comptes de dépenses exempts d'impôt jusqu'à concurrence de \$8,000! Je n'ai pas encore vu un député libéral se lever à la Chambre ou dans sa circonscription pour dire que c'était l'inflation dans ses poches! Tout le monde accepte cela. Et pour les travailleurs ordinaires, pour les employés de moulins, d'usines, de fermes, l'exemption est de \$2,850.

Monsieur le président, nous croyons que tous les revenus inférieurs à \$3,000 pour les célibataires et à \$5,000 pour les gens mariés devraient être exempts de l'impôt. Établissons au pays non pas ce que nous appelons un «Welfare State», mais un «State of Social Security», un État où les gens ont la sécurité sociale, où ils se sentent libres, où ils demeurent des êtres humains, où l'individu peut agir par lui-même et non pas par la volonté du gouvernement ou par quelque organisation que ce soit. Il faut que l'être humain soit respecté.

Et le jour où nous aurons cela, monsieur le président, le Canada sera à l'abri des attaques extérieures, des soulève-

ments, des révolutions, des révolutionnaires, des terroristes. Mais d'ici là, si les membres du gouvernement, le cabinet ou les autres députés n'y voient pas, il ne faudra pas tellement d'années avant que nous assistions à des massacres épouvantables au Canada, comme on en a vu dans certains pays d'Europe et d'Asie.

Si nous voulons ce genre d'administration, laissons-nous aller. Si nous voulons autre chose, prenons nos responsabilités. Je fais appel aux députés libéraux qui tiennent un caucus demain matin. Qu'ils le disent au premier ministre. Qu'on le dise au premier ministre, qu'on le dise au cabinet fédéral, qu'on le dise au gouvernement. Messieurs, prenons nos responsabilités. Nous sommes la majorité silencieuse. Si nous n'agissons pas, c'est la minorité révolutionnaire qui nous écrasera, comme elle a écrasé la Russie, la Pologne, la Hongrie et la Chine. Ce n'est pas ce que nous voulons. Nous voulons un Canada à nous, un Canada auquel nous pouvons contribuer. Alors, allons-y tous ensemble non pas en tant que membres de tel ou tel parti politique, mais en tant que Canadiens décidés à sauver leur pays.

**Des voix:** Encore! Encore!

• (9.20 p.m.)

**M. La Salle:** Monsieur le président, j'aimerais à mon tour, après avoir entendu les exposés qui ont été faits aujourd'hui, émettre mon opinion sur ces articles qui, je pense, sont très importants.

Je reconnais l'importance de ce bill qui vise à apporter plusieurs modifications que je considère nécessaires. Je me dois, comme député, d'exprimer mes opinions sur les articles 109 et 110 qui, à mon avis, sont loin de satisfaire aux besoins des citoyens canadiens.

Plusieurs, avant moi, ont fait part au ministre et au gouvernement de leurs revendications; ils ont fait appel aux députés, leur demandant de s'unir afin de convaincre le ministre des Finances (M. Benson) que les exemptions de \$1,500 et de \$2,850 sont insuffisantes.

Il s'agirait simplement de faire des comparaisons avec les pensions de sécurité sociale, alors que l'on reconnaît une exemption de \$3,060 pour les gens âgés de 65 ans ou plus. Si nous voulons justifier nos positions, il est assez facile de prouver qu'un couple ou une famille beaucoup plus jeune a des besoins beaucoup plus grands, et cette exemption de \$1,500 pour un célibataire, ou de \$2,850 pour un couple marié, est insuffisante. Je pense que cela s'explique assez clairement.

Je me permettrai, dans ces conditions, de solliciter l'attention de tous les députés, des ministériels qui auront l'occasion, comme le disait tantôt le chef du Crédit social, d'en discuter avec les ministres et le premier ministre. Je me permettrai de solliciter leur plus grande attention au sujet du «minimum insuffisant».

On a parlé de minimum de \$5,000 par année pour un couple marié et de \$3,000 pour un célibataire. Aucun député ne peut dire qu'avec \$60 par semaine, une personne doit payer de l'impôt. Je ne pense pas non plus qu'un couple marié, aujourd'hui, touchant \$100 par semaine, devrait payer un impôt quelconque.

Nous sommes tous conscients de la hausse du coût de la vie, et je pense qu'il est tout à fait juste de réclamer une exemption beaucoup plus élevée que celle proposée par l'honorable ministre.

Je veux bien connaître les difficultés que cela engendre pour le gouvernement. Je veux bien reconnaître aussi que ceci coûtera cher au gouvernement. Toutefois, le gouver-